

**DIRECTION D'ACTION SOCIALE « LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LA PRECARITE »
DIRECTION DELEGUEE « ACCUEIL, ACCES AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT
SERVICE ALLER-VERS / ACCES AUX DROITS »**

Grade : Assistant-e Socio Educatif

Catégorie : A

Fonction : Chargé-e d'accès aux droits – Chargé.e d'aller-vers habitat temporaire et transitoire

Quotité:

Chargé-e d'accès aux droits : poste à 50 % pour une durée d'un an

Chargé.e d'aller-vers habitat temporaire et transitoire : poste à 50% pour une durée de 6 mois susceptible d'être prolongé 6 mois de plus à 30%.

Prise de fonction : février 2022

Date limite de dépôt des candidatures : 20.01.2022

CONTEXTE :

Dans un contexte socio-économique en évolution constante et face à une demande sociale toujours plus complexe, le CCAS de Grenoble porte et anime la politique sociale de la Ville, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires de l'action sociale. Il anime une action de prévention et de développement social. Il est engagé notamment dans l'accueil et l'accompagnement de la vulnérabilité et de la précarité.

Au sein de la Direction d'Action Sociale « Lutte contre la Pauvreté et la Précarité » a été créé en avril 2019 **le Service Aller-Vers Accès aux Droits (AVAAD)** avec comme mission générale de mettre en place des expérimentations et des projets susceptibles de favoriser l'accès aux droits des plus démunis. Sans se substituer aux services de droit commun, les missions opérationnelles du service se déclinent comme suit :

- Repérage
- Diagnostic
- Information
- Orientation
- Déblocage de situations par la mise en lien des acteurs

Le service s'appuie sur les principes d'action suivants :

- Mise en place d'actions en direction des usagers pour promouvoir l'accès aux droits en leur proposant, après identification des besoins, des conseils en orientation,
- Travail en réseau pour mobiliser le droit commun ; une coordination des acteurs autour de chaque situation est assurée afin de rechercher la meilleure réponse possible,
- Veille sur les pratiques émergentes et innovantes dans le champ de l'accès aux droits des publics en situation de précarité,
- Repérage par une observation en temps réel des problèmes rencontrés sur le terrain et remontée des dysfonctionnements récurrents.

L'accès au service se fait sur interpellation ou en direct suite à une démarche d'Aller-Vers. Il s'agit principalement de ménages en grande précarité, en rupture de droit : sans ressources, sans hébergement, parfois sans statut administratif.

Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire incluant une responsable de service, de trois chargés d'aller-vers, de deux chargées d'accès aux droits. L'ensemble des membres de l'équipe est amené à :

- Piloter, ou être référent-e de projets, d'actions ou dispositifs, compte tenu de son champ de compétence, de son cœur de métier ;
- Contribuer, au regard de son expertise, au développement des actions du service.

Dans le cadre des dispositifs cellule de veille jeunes majeurs et habitat temporaire et transitoire, le CCAS recherche à mi-temps pour chacune des deux missions **un-e Chargé-e d'accès aux droits et une chargé.e d'aller-vers.**

FINALITES

Chargé-e d'accès aux droits :

- » Contribuer à la lutte contre le non-recours des jeunes par la réalisation des différentes démarches permettant l'accès aux droits ;
- » Réaliser des actions individuelles (entretien, orientation voire accompagnement en l'absence de référent social) ;
- » Incarner des valeurs favorisant le développement de la capacité du pouvoir d'agir des jeunes concernés ;
- » Développer, fédérer et mobiliser un partenariat actif et réactif afin de proposer des réponses aux besoins identifiés ;
- » Assurer au quotidien la responsabilité globale des interventions, être force de proposition pour améliorer le dispositif en tenant compte des directives politiques et des contraintes institutionnelles.

Chargé.e d'aller-vers habitat temporaire et transitoire :

- » Effectuer de l'aller-vers et le soutien à l'accès aux droits des publics résidents des lieux d'habitat temporaire et transitoire ;
- » Dans le cadre des lieux conventionnés, mettre en place des liens réguliers avec les associations co-porteuses sur les questions de structuration des collectifs, médiation interne et externe et amélioration des locaux d'habitation ;
- » Développer des liens étroits avec les autres dispositifs du service aller-vers/accès aux droits ainsi qu'avec les structures d'hébergement du CCAS.

ACTIVITES :

Chargé-e d'accès aux droits :

Assurer l'opérationnalité du dispositif CVJM par le traitement des demandes et le suivi des situations de jeunes traitées par la CVJM

- » Rencontrer / Aller à la rencontre des jeunes et, selon les besoins, réaliser une première étape de diagnostic, d'information et d'orientation ;
- » Selon la première analyse faite, effectuer un diagnostic plus approfondi de la situation, aider dans la constitution des dossiers CVJM et effectuer les demandes ;
- » Centraliser et étudier les demandes pour définir la première orientation ou le traitement adapté (cellule opérationnelle ou commission en fonction de l'évaluation du degré d'urgence) ;
- » Répondre à chaque demande, et apporter une orientation (étude par la CVJM ou réorientation directe vers le droit commun) ;
- » Identifier les interlocuteurs compétents et faire les liens nécessaires favorisant le déblocage des situations, l'accès aux droits ;
- » Accompagner ponctuellement le/la jeune dans la réalisation des démarches préconisées par la CVJM, en l'absence de référent social-e ;
- » Evaluer conjointement avec le/la jeune, l'aide qui lui a été apportée.

Développer le dispositif CVJM et l'inscrire dans l'environnement social relatif à l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours des jeunes

- » Maintenir et développer le partenariat autour du dispositif ;
- » Etre force de proposition sur les outils, les procédures et le fonctionnement de la CVJM ;
- » Tenir à jour l'ensemble des outils de suivi ou d'observation ;
- » Participer à la coordination des différentes instances de la CVJM ;
- » Se faire connaître des partenaires (maraudes auprès des jeunes, associations ou services spécifiques) et des jeunes, notamment des jeunes en errance, au titre de la CVJM ;
- » Contribuer aux réflexions concernant des appels à projets sur la thématique jeunes et participer au développement de projets communs en faveur de l'accès aux droits des jeunes ;
- » Veiller et analyser les difficultés constatées au travers des situations étudiées.

Chargé.e d'aller-vers habitat temporaire et transitoire

Soutenir les ménages (isolés ou familiaux) pour l'accès à un socle de droits de base :

- » Aller-vers les personnes, créer du lien social et engager une relation de confiance, lutter contre l'isolement ;
- » Réaliser un premier diagnostic social ;
- » Mobiliser les ménages sur les démarches de recours et d'accès aux droits ;
- » Apporter une information compréhensible sur l'accès aux droits et orienter sur les dispositifs existants d'accès aux droits (domiciliation, aides alimentaires, financières, droits en santé, scolarisation, etc.) ;
- » Soutenir, en lien avec le partenariat local et opérationnel, l'aboutissement du recours aux droits, faire les liens nécessaires favorisant le déblocage des situations et l'accès aux droits ;
- » En l'absence de référent, accompagner ponctuellement et après recueil de l'accord des ménages, dans des démarches favorisant leur insertion et constituer les dossiers le cas échéant en s'appuyant sur les ressources du territoire ;
- » Suivre l'avancée des démarches administratives pour chaque ménage et rendre compte des évolutions ;
- » Mettre à jour les tableaux de bord.

Suivre et soutenir l'opérationnalité des lieux d'habitat temporaire et transitoire :

- » Suite à validation de prise en charge temporaire d'un ménage, recherche de solutions de mise à l'abri temporaire en hôtels et résidences hôtelières en lien étroit avec le secrétariat missionné sur le dispositif ;
- » Mettre en place des liens réguliers avec les associations co-porteuses des lieux d'habitat conventionnés, participer aux réflexions sur le partage des rôles et missions entre associations co-porteuses et équipe CCAS ;
- » Intégrer ou impulser les dynamiques de participation habitante (conseils de maison, de montée, etc.) ;
- » Soutenir la structuration de la vie collective et les projets collectifs au sein des lieux d'habitat conventionnés ;
- » Sur les lieux conventionnés et en hôtels, effectuer de la médiation interne, entre les résidents et externe, avec l'environnement (hôteliers, voisinage, etc.) ;
- » Suivre la contractualisation des ménages (contrats de séjour) sur les deux dispositifs ;
- » Participer à la constitution d'un modèle global « lieux conventionnés » : conditions minimales d'accueil, process liées aux travaux, statut et vie du collectif, liens entre CCAS et associations co-porteuses, modalités d'accompagnement.

Activités Communes aux deux postes :

Participer à la dynamique d'équipe et aux projets de service :

- » Travailler en pluridisciplinarité, concertation et coopération ;
- » Participer aux réunions d'équipe, aux séances d'analyse de la pratique professionnelle et aux démarches de coordination/concertation ;
- » Participer à faire aboutir de nouvelles formes d'interventions sociales via les réflexions et travaux transversaux au sein de l'équipe AVAAD ;
- » Utiliser les outils existants au niveau du service ;
- » S'engager dans une recherche action en alimentant le suivi et l'évaluation du dispositif, s'adapter aux aléas et aux possibles réorientations ;
- » S'inscrire dans la mission d'ingénierie de projets et dans la dynamique d'innovation, contribuer au développement et à la mise en œuvre de nouveaux projets/actions.

A noter que d'autres missions ponctuelles pourront être réalisées auprès du public en grande précarité.

CONNAISSANCES, COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

SAVOIRS-FAIRE

- » Bonnes connaissances des acteurs, des dispositifs associatifs et institutionnels en matière d'accès aux droits et d'action sociale en particulier à destination de jeunes et de publics en grande précarité
- » Connaissance des spécificités et besoins liés à la grande précarité
- » Connaissance et usage des différentes techniques d'entretien
- » Connaissances des politiques sociales et des différents types d'aides sociales
- » Expertise en diagnostic social et en évaluation des besoins
- » Savoir suivre et évaluer des actions

- » Capacités d'écoute active, empathie, bienveillance et aisance relationnelle
- » Capacités à communiquer en s'appuyant sur des outils existants
- » Capacités à apprécier des situations tendues et difficiles et à adapter les réponses en conséquence
- » Capacité de prise d'initiatives
- » Capacités de synthèse, de transmission d'informations, de rendu compte
- » Aptitude à travailler en autonomie et en équipe pluridisciplinaire dans un contexte d'urgence sociale
- » Aptitude à interagir et à travailler en réseau avec d'autres professionnels
- » Réactivité dans la prise de connaissance d'une situation et dans le déclenchement d'actions
- » Engagement à respecter le cadre d'intervention du service et plus largement de l'institution publique CCAS Ville de Grenoble
- » Rigueur organisationnelle et autonomie
- » Adaptabilité en fonction des demandes et du contexte

CONTEXTE DE TRAVAIL :

- » Poste basé au service AVAAD situé 8 rue sergent Bobillot à Grenoble
- » Horaires sur la base de 35h35 heures par semaine (4 jours de RTT)
- » Déplacements et interventions sur l'ensemble de la Ville de Grenoble le plus souvent seul-e
- » Accueil ponctuel d'usagers sur des horaires atypiques (le midi ou en fin de journée)
- » Titulaire du permis B

CONDITIONS REQUISES POUR POSTULER :

» Détenir un Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale, d'Assistant de Service Social ou d'Educateur Spécialisé.

- » Candidature à adresser par courrier électronique à **service.recrutement-rh@ccas-grenoble.fr** avec pour objet « candidature HTT-CVJM – AVAAD » et en pièces jointes :
 - CV + Nom-Prénom- chargé-e d'aller-vers et d'accès aux droits
 - LM + Nom-Prénom- chargé-e d'aller-vers et d'accès aux droits

Pour toute information relative à ce poste, nous vous remercions de vous adresser à Madame Michèle BUTTARD, cheffe de service Aller-vers accès aux droits au 04.76.46.55.36.